

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Collectivité : COMMUNE DE MIRABEAU

**2026-017**

<b>Date de convocation : 26/03/2026</b>	<b>Le 30 mars 2026 à 20h00</b> , le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.
<b>Membres :</b>  Afférents au conseil : 15 Présent : 15 Qui ont pris part à la délibération : 15	<b>Etaient présents : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, BOURELLY Fabien, MONTAGNE Thomas, FERISE Xavier, ARMANDO Frédéric, BERTRAND Nicolas, LAMARCHE Aurélien et Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, MABY Danièle, DE LUZE Laurence, MARTIN Nathalie, RÉAUX Angélique, LAURICELLA Béatrice, CHAMPLOY Marie-Dominique.</b>
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 01/04/2026	<b>Etaient excusés :</b> <b>Etaient absents :</b>  SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur ARMANDO Frédéric

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE FORESTIER**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la demande du Syndicat mixte forestier en date du 09/03/2026, sollicitant la désignation des délégués de la commune,

**Considérant** que la commune doit être représentée au sein du Syndicat mixte forestier afin de participer aux décisions et activités du syndicat,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. **Désigne** pour représenter la commune au sein du syndicat mixte forestier :
  - MONTAGNE Thomas, en qualité de délégué titulaire,
  - BOURELLY Fabien, en qualité de délégué suppléant.
2. **Autorise** le maire à notifier cette désignation au syndicat mixte forestier et à accomplir toutes démarches nécessaires.

**VOTE : POUR : 12** (Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, BOURELLY Fabien, MONTAGNE Thomas, FERISE Xavier, ARMANDO Frédéric, BERTRAND Nicolas et Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, MABY Danièle, DE LUZE Laurence, MARTIN Nathalie, RÉAUX Angélique) **CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 3** (Monsieur LAMARCHE Aurélien et Mesdames LAURICELLA Béatrice, CHAMPLOY Marie-Dominique)

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

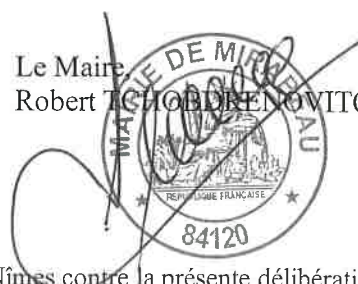
Pour extrait certifié conforme.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,  
Frédéric ARMANDO



Le Maire  
Robert TCHOBDRENOVITCH



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.